

Départs des Franciliens vers la province : des écarts de niveau de vie parfois importants avec leurs nouveaux voisins

Insee Analyses Île-de-France • n° 157 • Septembre 2022



En Île-de-France, les départs sont chaque année plus nombreux que les arrivées (déficit migratoire en 2018 de plus de 100 000 habitants). Ils concernent surtout des personnes seules et des couples. Ces déménagements ont pour principale destination les territoires urbains. Ils sont souvent l'occasion d'habiter un logement plus grand, voire une maison, notamment pour les couples. Entre l'ancien et le nouveau logement, le gain de surface est en moyenne de 18 m².

Lorsqu'ils s'installent dans une commune de province ou des DOM, les Franciliens disposent de revenus globalement supérieurs à ceux des résidents du même âge déjà présents (15 % de plus en moyenne). Les écarts de niveau de vie avec les résidents déjà installés sont particulièrement importants pour les ménages de 40 à 59 ans arrivant dans des communes comme Lille, voire Lyon, ainsi que pour les ménages les plus âgés.

L'Île-de-France est une région où les jeunes sont très présents et les naissances plus nombreuses que les décès. Aussi, depuis plus de 40 ans, la croissance de la population francilienne est due uniquement à un solde naturel élevé. En revanche, le **solde migratoire apparent** est négatif, les sorties de la région étant plus nombreuses que les entrées.

En 2018, près de 240 000 personnes ont quitté l'Île-de-France pour la province ou les DOM, alors que 139 000 se sont installées dans la région. Parmi les partants, et comparativement à la population non mobile, les personnes seules et les couples sans enfant sont surreprésentés : 43 % des **ménages fiscaux** quittant l'Île-de-France sont constitués d'une seule personne et 27 % correspondent à des couples sans enfant. Par ailleurs, qu'ils aient ou non des enfants, les couples sont beaucoup plus nombreux à quitter la région (47 % des ménages) qu'à s'y installer (30 %).

► **figure 1.**

Près d'un ménage partant sur deux a moins de 40 ans

Globalement, les ménages qui quittent la région sont plutôt jeunes : pour 45 % d'entre eux, le référent fiscal est âgé de moins de 40 ans (contre 27 % pour l'ensemble des ménages franciliens). Les ménages âgés de 60 ans ou plus et ceux âgés de 40 à 59 ans comptent respectivement pour 28 % et 27 % des déménagements.

Dans une région où l'accès au logement est difficile, le fait de n'être ni propriétaire, ni bénéficiaire d'un logement social constitue un facteur pouvant expliquer des mobilités plus fréquentes. Ainsi, les ménages locataires au sein du parc privé sont les plus mobiles : 39 % des ménages franciliens résidaient dans un logement de ce parc avant leur départ, alors que ce type de logement ne représente que 29 % des résidences principales franciliennes. Dans le parc locatif social, la mobilité est moindre (respectivement 17 % contre 23 %). Pour leur nouveau

logement hors de la région, 58 % des ménages sont locataires dans le parc privé. Cette part relativement élevée tient au comportement des propriétaires : en s'installant en province, une partie d'entre eux deviennent locataires, notamment parce qu'ils conservent leur ancien logement ou qu'ils voient dans la location une solution transitoire en attendant de trouver un nouveau logement en propriété.

18 m² de plus en moyenne pour les logements des ex-Franciliens installés en province

Les habitants qui s'installent en dehors de la région privilégient les territoires urbains. En effet, 70 % des migrations s'effectuent vers une commune **urbaine**, alors que seulement 61 % de la population de province y vit. Quel que soit le type d'espace de destination, le déménagement s'accompagne d'une augmentation de la surface du logement. Pour les ménages qui quittent l'Île-de-

► 1. Caractéristiques des ménages ayant quitté l'Île-de-France en 2018 selon le type d'espace de destination en comparaison des ménages franciliens

en %

Caractéristiques des ménages	Ménages ayant quitté l'Île-de-France					Ensemble des ménages franciliens
	Commune de destination		Aires d'attraction des villes		Ensemble	
	Urbaine	Rurale	Supérieures à 700 000 habitants	Autres aires		
Répartition par tranche d'âge du référent fiscal						
Moins de 40 ans	51,5	28,2	62,6	37,4	44,5	27,2
De 40 à 59 ans	26,2	29,2	25,3	27,9	27,1	38,9
60 ans ou plus	22,3	42,6	12,1	34,7	28,4	33,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Répartition par type de ménage						
Personne seule	46,2	36,2	43,8	42,9	43,1	36,3
Couple sans enfant	23,6	33,4	24,2	27,5	26,6	19,3
Couple avec enfant(s)	20,9	20,9	24,2	19,6	20,9	27,2
Famille monoparentale	6,9	6,5	5,5	7,3	6,8	10,9
Ménage complexe	2,4	3,0	2,3	2,7	2,6	6,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Niveau de vie médian mensuel (en euros)	2 005	2 061	2 185	1 968	2 025	2 050
Répartition par type de logement						
Appartement	70,7	15,4	75,3	45,8	54,1	73,0
Maison	29,3	84,6	24,7	54,2	45,9	27,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : alors que les couples sans enfant représentent 19,3 % des ménages franciliens, ils représentent 26,6 % des ménages ayant quitté l'Île-de-France en 2018. Parmi les départs vers une commune rurale, cette proportion s'élève à 33,4 %.

Champ : ménages fiscaux ayant quitté l'Île-de-France durant l'année 2018.

Source : Insee, Fidéli 2019.

France sans connaître d'évolution de leur composition, le gain de superficie est en moyenne de 31 % (cette dernière passant de 62 m² à 80 m²) ► **figure 2**. Ce résultat suggère que le souhait d'habiter un logement plus grand est probablement une motivation pour quitter l'Île-de-France, le coût du logement étant plus faible en province. La volonté de vivre dans une maison, plutôt que dans un appartement, pourrait aussi expliquer le départ de certains habitants. Alors que, en Île-de-France, 30 % des ménages partants habitaient dans un logement individuel, ils sont 46 % à y vivre après leur déménagement et 85 % lorsque celui-ci s'effectue à destination d'une commune rurale.

qui s'installent dans une grande **aire d'attraction des villes** (population supérieure à 700 000 habitants) ont un niveau de vie médian plus important (2 185 euros) que ceux qui s'installent dans une aire plus petite (1 968 euros). Du reste, les ex-Franciliens sont souvent plus aisés que les résidents des villes dans lesquelles ils s'installent : ainsi, à Nantes et à Bordeaux, les arrivants d'Île-de-France ont en moyenne un niveau de vie supérieur de 30 % à celui de leurs nouveaux voisins (résidents de la même commune) ► **figure 3**.

30 m² de plus en moyenne pour un couple de 30 à 39 ans avec enfant(s)

Pour les ménages les plus jeunes (c'est-à-dire ceux dont le référent fiscal est âgé de moins de 40 ans), la mobilité résidentielle est souvent – dans 54 % des cas, et même 69 % pour les moins de 30 ans –, la conséquence d'un changement dans la forme du ménage, en particulier un évènement familial. Jusqu'à 30 ans, il s'agit majoritairement d'un départ du domicile parental, plus rarement d'une rupture de colocation.

► 2. Évolution de la surface habitable et du niveau de vie des ménages ayant quitté l'Île-de-France en 2018, selon l'âge et le type de ménage

en %

Un niveau de vie globalement supérieur à celui des résidents déjà installés

En moyenne, les Franciliens partants conservent leur niveau de revenu à leur arrivée en province (+ 0,2 %). Mais cette stabilité masque d'importantes disparités : quand une partie marginale perçoit des revenus en forte hausse, la majorité voit ses revenus baisser. Ainsi, en 2018, avant leur départ, les ménages ayant quitté l'Île-de-France ont un **niveau de vie médian mensuel** de 2 230 euros (soit 180 euros de plus que l'ensemble des ménages franciliens), mais une fois qu'ils se sont installés en province, ce niveau de vie médian diminue légèrement pour atteindre 2 025 euros. Malgré cette baisse, le niveau de vie des ménages quittant l'Île-de-France reste supérieur de 270 euros à celui des résidents de province. Les ex-Franciliens

Tranche d'âge de la personne de référence du ménage	Type de ménage					Ensemble
	Personne seule	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille monoparentale	Ménage complexe	
Moins de 30 ans						
Surface habitable	51,6	51,6	40,9	24,3	ns	48,4
Niveau de vie	8,7	5,4	1,0	-9,0	ns	5,8
De 30 à 39 ans						
Surface habitable	52,7	60,9	43,2	27,6	ns	47,0
Niveau de vie	3,6	2,6	1,5	-4,2	ns	2,0
De 40 à 59 ans						
Surface habitable	40,5	34,6	28,1	21,3	25,6	30,6
Niveau de vie	0,1	-2,0	0,8	-0,1	-1,6	0,1
De 60 à 69 ans						
Surface habitable	28,5	24,9	23,7	15,7	24,0	25,7
Niveau de vie	-1,7	-2,7	0,4	-2,2	0,3	-2,1
70 ans ou plus						
Surface habitable	10,6	16,8	17,2	ns	ns	14,2
Niveau de vie	-0,4	-1,4	-0,9	ns	ns	-0,9
Ensemble						
Surface habitable	33,1	29,9	33,5	22,6	22,3	31,5
Niveau de vie	1,1	-0,8	1,1	-1,6	-5,0	0,2

ns : non significatif.

Lecture : après leur déménagement en province en 2018, les ménages fiscaux composés d'une personne seule de moins de 30 ans ont gagné en moyenne 51,6 % de surface habitable et 8,7 % de niveau de vie par rapport à leur situation en Île-de-France.

Champ : ménages fiscaux à composition constante ayant quitté l'Île-de-France durant l'année 2018.

Source : Insee, Fidéli 2019.

► 3. Les dix premières communes d'arrivée des ménages ayant quitté l'Île-de-France en 2018 et écarts de niveau de vie avec les résidents, selon la tranche d'âge

en %

Rang	Moins de 40 ans		De 40 à 59 ans		60 ans ou plus		Ensemble		
	Commune	Écart de niveau de vie	Commune	Écart de niveau de vie	Commune	Écart de niveau de vie	Commune	Écart de niveau de vie	
1	Lyon	31	Marseille	26	Nice	33	Lyon	27	
2	Toulouse	16	Lyon	51	Marseille	34	Toulouse	14	
3	Nantes	39	Bordeaux	47	Les Sables-d'Olonne	19	Nantes	33	
4	Bordeaux	41	Toulouse	33	La Rochelle	39	Bordeaux	32	
5	Marseille	22	Nantes	47	Bordeaux	39	Marseille	18	
6	Lille	12	Nice	16	Nantes	30	Montpellier	14	
7	Montpellier	18	Montpellier	34	Saint-Raphaël	29	Nice	16	
8	Rennes	29	Rennes	38	Montpellier	19	Lille	22	
9	Nice	12	Aix-en-Provence	40	Cannes	62	Rennes	20	
10	Strasbourg	17	Lille	90	Lyon	40	Aix-en-Provence	23	
Part globale des dix communes		24,2	-	12,0	-	6,2	-	15,5	-

Lecture : Lyon est la 1^{re} commune la plus attractive, en nombre d'arrivants, pour les ménages franciliens dont la personne de référence a moins de 40 ans. Dans cette commune, les arrivants d'Île-de-France ont, après migration, un niveau de vie médian supérieur de 31 % à celui des ménages résidents de la même tranche d'âge. Lorsque l'on considère le nombre d'arrivées de tous les ménages franciliens dont la personne de référence a moins de 40 ans, les 10 communes les plus attractives concentrent 24,2 % de ces arrivées en province et dans les DOM.

Champ : ménages fiscaux ayant quitté l'Île-de-France durant l'année 2018.

Source : Insee, Fidéli 2019.

Au-delà de 30 ans, ce changement correspond plutôt à une mise en couple, à la naissance d'un enfant ou une séparation. En conséquence, dans ces flux de jeunes ménages de l'Île-de-France vers la province, les personnes seules sont quasi majoritaires (47 %), suivies par les couples sans enfant (23 %), dont la moitié se sont formés avec l'emménagement dans un nouveau logement, et par les couples avec enfant(s) (22 %).

Globalement, le niveau de vie médian des ménages de moins de 40 ans ayant quitté l'Île-de-France (1 822 euros) est inférieur à celui des ménages franciliens

de la même tranche d'âge (1 953 euros). Ces ex-Franciliens disposent en moyenne de revenus plus élevés que ceux de l'ensemble des résidents de province. Toutefois, dans une commune d'arrivée sur quatre, leur niveau de vie est inférieur à celui des ménages de moins de 40 ans déjà installés ► **figure 4**.

La grande majorité (81 %) des ménages de moins de 40 ans choisissent de s'installer dans une commune urbaine (85 % pour les moins de 30 ans et 78 % pour les ménages de 30 à 39 ans), en particulier dans les aires d'attraction des villes de plus de 700 000 habitants ► **figure 5**.

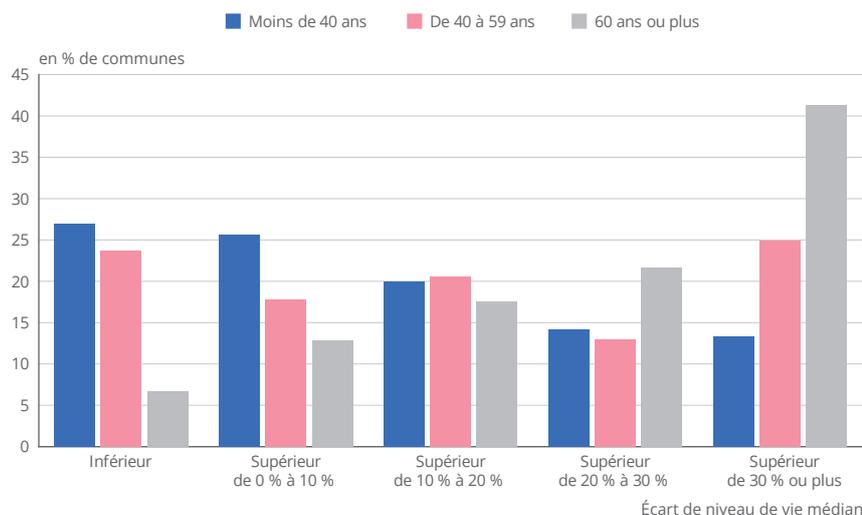
Ainsi, les dix premières communes d'arrivée font partie des plus grandes villes de France, parmi lesquelles Lyon, Toulouse et Nantes : près d'un ménage sur quatre quittant la région s'installe dans l'une de ces dix communes. Pour les étudiants et les jeunes actifs, cette attraction urbaine peut s'expliquer par la présence dans ces villes de pôles universitaires ou d'un marché de l'emploi de type métropolitain, proche de celui de l'Île-de-France. De nombreuses aires d'attraction des villes de moins de 700 000 habitants attirent également des jeunes ménages.

Du fait du coût du logement en Île-de-France supérieur à celui de la province, le déménagement de ces jeunes citadins améliore leurs conditions de logement : leur nouveau logement en province est significativement plus grand que leur ancien logement francilien, même pour les ménages emménageant dans un appartement et dont le niveau de vie progresse peu. À configuration du ménage inchangée au moment du déménagement, le gain de surface habitable atteint en moyenne 18 m² pour une personne seule de moins de 30 ans et 30 m² pour un couple de 30 à 39 ans avec enfant(s), soit une hausse de la superficie du logement respectivement de 52 % et 43 %. Dans le même temps, le niveau de vie de ces ménages augmente en moyenne respectivement de seulement 110 euros (+ 8,7 %) et 30 euros (+ 1,5 %) par mois par rapport à l'année précédente.

Pour les ex-Franciliens de 40 à 59 ans, des revenus parfois nettement supérieurs à ceux de leurs nouveaux voisins

Les migrations résidentielles des ménages âgés de 40 à 59 ans sont moins

► 4. Répartition des communes d'arrivée pour les ménages ayant quitté l'Île-de-France en 2018 selon les écarts de niveau de vie par rapport aux ménages résidents, pour chaque tranche d'âge



Lecture : dans 41,3 % des communes de province où se sont installés les ménages de 60 ans ou plus venus d'Île-de-France, le niveau de vie médian des ménages ex-franciliens est supérieur de 30 % ou plus à celui des ménages des mêmes âges y résidant déjà.

Champ : communes de province et des DOM ayant accueilli 11 ménages fiscaux ou plus provenant d'Île-de-France durant l'année 2018.

Source : Insee, Fidéli 2019.

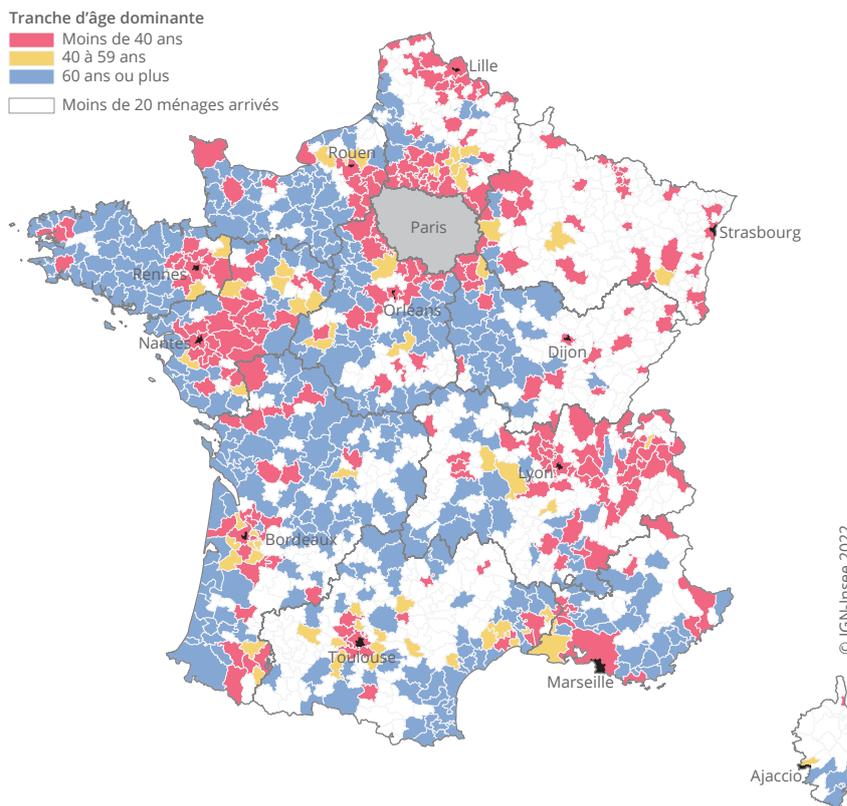
souvent associées à un changement de composition familiale (39 %) que celles des moins de 40 ans. Elles concernent moins fréquemment des personnes seules et plus souvent des couples (49 %), plus particulièrement avec enfant(s).

Les ménages de 40 à 59 ans disposent d'un niveau de vie médian nettement supérieur à celui de leurs homologues de province (2 050 euros par mois contre 1 780 euros). La situation des Franciliens qui s'installent à Lille illustre les disparités qui peuvent exister entre les nouveaux arrivants et les habitants déjà en place : les Franciliens qui s'installent dans la commune de Lille disposent en effet d'un niveau de vie médian près de deux fois supérieur à celui des Lillois du même âge déjà installés (+ 90 %). À Lyon, l'écart est moins important mais reste très net en faveur des Franciliens nouvellement installés (+ 51 %). Ces disparités s'expliquent notamment par les possibilités qu'offrent les communes de Lille et de Lyon : situées respectivement à une heure et deux heures de Paris par le train, elles permettent à une partie des actifs de conserver un lien professionnel avec la capitale, où les salaires sont en moyenne plus élevés. Les écarts de salaire entre nouveaux arrivants et habitants déjà en place sont dès lors beaucoup plus modérés dans des villes plus éloignées de l'Île-de-France, comme Nice (16 %) ou Marseille (26 %).

Les déménagements des ménages de 40 à 59 ans sont moins concentrés sur le territoire national. Certes, les dix premières communes d'arrivée sont des grandes villes (Marseille, Lyon ou Bordeaux par exemple) mais elles n'accueillent que 12 % des ménages quittant la région Île-de-France. À l'inverse, ces derniers sont surreprésentés dans les départements limitrophes de la région et autour de villes comme Sens, Compiègne, Vendôme ou Le Mans. Ces communes, pour la plupart desservies par une ligne à grande vitesse, à l'instar de Lille et de Lyon, se trouvent à environ une heure de Paris. Les ménages qui s'éloignent un peu plus privilégient des agglomérations où ils ont des possibilités d'emploi peu ou prou similaires à celles de l'Île-de-France : Toulouse, Bordeaux, Rennes, Dijon...

Quelle que soit la distance d'éloignement, les ménages âgés de 40 à 59 ans quittant la région Île-de-France bénéficient, à l'arrivée en province, de meilleures conditions de logement. Plus d'un sur deux s'installe dans une maison et, à configuration du ménage inchangée, le gain de surface atteint en moyenne 22 m² (soit une hausse de 31 %). Le profil type du ménage de 40 à 59 ans quittant l'Île-

► 5. Tranche d'âge dominante de la personne de référence des ménages arrivant d'Île-de-France en 2018, par EPCI en France métropolitaine



Lecture : dans l'EPCI de « Rennes Métropole », parmi les ménages arrivant d'Île-de-France, ceux de moins de 40 ans sont les plus nombreux.

Note : les DOM ne sont pas représentés sur la carte car les arrivées de Franciliens sont inférieures à 20 dans chaque EPCI.

Champ : ménages fiscaux ayant quitté l'Île-de-France durant l'année 2018.

Source : Insee, Fidéli 2019.

de-France est un couple avec enfant(s) et sans changement important comme une séparation, une mise en couple ou le départ du dernier enfant au cours de l'année du déménagement. Avec un niveau de vie médian de 2 300 euros par mois, ces couples avec enfant(s) sont plutôt aisés. Leurs conditions de logement changent nettement après leur déménagement : ils quittent un logement francilien de 81 m² en moyenne pour s'installer en province dans un logement de 103 m² en moyenne. En outre, près des trois quarts d'entre eux s'installent dans une maison individuelle.

Pour les retraités, les territoires ruraux ont la cote

À partir de 60 ans, les migrations hors Île-de-France sont essentiellement le fait de personnes seules (46 %) et de couples sans enfant (44 %). Avec un niveau de vie mensuel médian supérieur de 300 euros, les ménages de seniors qui quittent la région sont en moyenne plus aisés que les ménages résidents franciliens. À leur arrivée en province, ces ménages, dont les revenus sont globalement inchangés,

bénéficient ainsi d'un niveau de vie nettement supérieur à celui des résidents du même âge (+ 510 euros). Dans 41 % des communes qui les accueillent, l'écart de niveau de vie entre les nouveaux arrivants franciliens et les ménages déjà installés est de 30 % ou plus en faveur des premiers. À Aix-en-Provence, Cannes et La Ciotat, l'écart dépasse même 57 %. À Biarritz, Bidart et Lège-Cap-Ferret, les seniors ex-franciliens qui s'établissent dans ces communes disposent de revenus environ deux fois supérieurs à ceux des retraités déjà installés.

Ayant généralement quitté le monde du travail, sans enfant à charge par ailleurs, ces ménages subissent moins de contraintes : 45 % d'entre eux choisissent de s'installer dans une zone rurale, même si l'offre d'équipements et de services y est généralement moins dense qu'en zone urbaine. Parmi les dix premières communes d'arrivée des ménages âgés de plus de 60 ans, figurent des villes balnéaires telles que Les Sables-d'Olonne, La Rochelle, Saint-Raphaël et Cannes.

Compte tenu de leur situation financière globalement favorable, les ménages

seniors se retrouvent plus fréquemment en situation d'occuper leur résidence principale en tant que propriétaires : 52 % des locataires du privé et 43 % de ceux du parc social deviennent ainsi, après avoir quitté leur logement francilien, propriétaires de leur résidence principale en province. Pour certains, cela peut s'expliquer par un marché immobilier moins tendu et donc plus accessible. Pour d'autres, notamment pour une partie de ceux qui s'installent dans une commune du littoral, cela peut s'expliquer par un changement de mode d'occupation du logement en province, lequel pouvait servir jusqu'alors de résidence secondaire.

Pour l'ensemble des ménages de 60 ans ou plus, les migrations résidentielles en province témoignent d'un engouement pour la maison : la proportion de résidents en logement individuel passe de 38 % en Île-de-France à 64 % en province. Toutefois, plus le ménage est âgé, plus ce constat est à nuancer. Les ménages de 60 à 69 ans accèdent plus souvent à la propriété et s'installent plus souvent dans une grande maison en zone rurale. Leur mobilité coïncide généralement avec le départ en retraite. Leurs choix résidentiels sont facilités par un niveau de vie élevé, supérieur à 2 330 euros pour la moitié d'entre eux. Les ménages âgés de 70 ans ou plus sont plus souvent composés d'une seule personne. Ils sont à peine moins aisés que les jeunes retraités : leur niveau de vie mensuel médian atteint 2 250 euros (2 070 euros pour une personne seule, 2 620 euros pour un couple sans enfant). Lorsqu'ils quittent l'Île-de-France, leur choix se porte alors plus fréquemment sur la copropriété en logement collectif dans des communes urbaines, mieux dotées en commerces et en services de santé. ●

François Dubujet, Pierre Laurent,
Ivan Tissot (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour comprendre

L'étude porte principalement sur les données **Fidéli (Fichier démographique sur les logements et les individus)**. Cette source administrative regroupe notamment des données de la taxe d'habitation, des propriétés bâties, des impôts et des déclarations de revenus. Ces données sont enrichies avec la source **Filosofi (Fichier localisé social et fiscal)** sur la pauvreté et le niveau de vie des ménages. Fidéli permet de suivre les individus et les caractéristiques de leurs logements sur deux années consécutives.

L'analyse porte sur les individus des ménages fiscaux qui résidaient en Île-de-France au 1^{er} janvier 2018 et en province ou dans un DOM au 1^{er} janvier 2019. Dans l'étude, les caractéristiques individuelles, notamment l'âge, sont celles de la personne de référence du ménage fiscal au 1^{er} janvier 2019. Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant. De fait, la mobilité des étudiants est sous-estimée dans l'étude. En outre, sont absents ou exclus des ménages fiscaux dits « ordinaires » les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, centres d'hébergement, établissements pénitentiaires...).

► Définitions

Le **solde migratoire apparent** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel. Dans l'étude, les migrations en provenance ou à destination de l'étranger ne sont pas prises en compte.

Un **ménage fiscal** est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement.

Urbain ou rural : à partir de la grille communale de densité à laquelle sont associés des critères de type fonctionnel, notamment le degré d'influence d'un pôle d'emploi, est défini statistiquement un continuum allant des espaces les plus isolés et peu peuplés jusqu'aux espaces les plus urbanisés. La grille permet ainsi de distinguer six catégories de communes, de l'urbain dense au rural autonome très peu dense.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les UC sont généralement calculées sur l'échelle dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Si on ordonne une distribution, la **médiane** partage cette distribution en deux parties égales. Dans cette étude, pour une tranche d'âge donnée, le niveau de vie des Franciliens ayant quitté la région est comparé à celui des habitants résidant déjà dans la commune où ils s'installent.

L'**aire d'attraction des villes** définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les principaux seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants.

► Pour en savoir plus

- **Abbas H., de Lapasse B., Prevost É.**, « Un départ à la retraite sur huit se traduit par un changement de résidence », *Insee Première* n° 1891, janvier 2022.
- **Bayardin V., Biju-Duval S., Laurent P.**, « 90 % des Parisiens qui quittent la capitale s'installent dans une commune urbaine », *Insee Analyses Île-de-France* n° 143, novembre 2021.
- **Bayardin V., Boussad N., Laurent P.**, « Habiter en Île-de-France : à chaque étape de la vie, son déménagement », *Insee Analyses Île-de-France* n° 130, février 2021.
- **Augustine N., Virot P.**, « Les migrations résidentielles s'accroissent dans le centre de l'agglomération parisienne », *Insee Île-de-France à la page* n° 396, octobre 2012.

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-
Yvelines Cedex

Directrice de la
publication :
Isabelle Kabla-Langlois

Rédactrices en chef :
Marie-Odile Liagre
et Brigitte Rigot

Maquette :
Frédéric Luczak
et Nicolas Renaud

@InseeRegions
www.insee.fr

ISSN 2416-8149
© Insee 2022

Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

